



SERVICE DE RESTAURATION - ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

FICHE D'INSCRIPTION

B. P. 28
97425 LES AVIRONS
☎02.62.38.09.16. 📠02.62.38.19.87
mél : ce 9740045f@ac-reunion.fr

Le Conseil d'Administration du 26 novembre 2013 a adopté les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2014-2015
Les tarifs des 2^{ème}, 3^{ème} trimestres et du repas à l'unité vous sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être revus lors du conseil d'administration en fin d'année 2014.

Périodes	1 ^{er} trim	2 ^{er} trim	3 ^{er} trim	Observations
Forfait DP 4 4 repas/semaine	179.40 €	146.51 €	86.71 €	Lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Forfait DP 3 3 repas/semaine	138.46 €	117.39 €	72.24 €	Jours fixes et non modifiables. Pour le jour non choisi, le repas est facturé en plus à 3,35 € (acheter par 5 tickets minimum).
Repas à l'unité	3.35 €			Les repas sont payables d'avance et non remboursables. Le chargement de la carte d'accès est fixé à 5 repas minimum.
Forfait internat	588.75 €	486.70 €	290.45 €	Une caution encaissable de 50 euros sera demandée à l'inscription à l'internat
Cartes dégradées perdues ou non rendues	10 €			La carte est à rendre en fin d'année scolaire quand l'élève quitte l'établissement ou à sa demande de radiation en cours d'année.

- La carte d'accès est valable pour la cafétéria et le self.
- Le service de restauration est fermé le Mercredi – sauf pour les internes.

La gestionnaire,

Le Proviseur,

E. OLIVAUX

Philippe BATTIST

Le coupon ci-dessous dûment complété et signé par le représentant légal de l'élève
sera impérativement remis le jour de l'inscription

✂-----

LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY – LES AVIRONS – Inscription au service de RESTAURATION Année scolaire 2014-2015

INFORMATION : Les changements de régime en cours d'année ne peuvent être demandés qu'à la fin du trimestre précédent. Tout trimestre commencé est dû.

Je, soussigné(e) NOM..... Prénom.....
représentant légal,

Inscris l'élève NOM Prénom Classe.....

au service de restauration pour l'année 2014-2015

- La formule DP 4 Jours
- La formule DP3 jours.
Cocher provisoirement 3 jours - choix non modifiable dès la remise des emplois du temps définitifs.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

- INTERNE
- REPAS A L'UNITE OU EXTERNE
Rappel : les frais d'internat et de demi-pension sont payables en début de trimestre

Fait à le.....2014

Signature du responsable légal